



# Règlement particulier

## 4ème tournoi des Bonnes Résolutions – 14/15 janvier 2023

N° 2202741

### 1. Généralités

- 1.1. Cette compétition de badminton est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et le RGC en vigueur.  
Le N° de demande d'autorisation est le **2202741**
- 1.2. Le Juge-Arbitre est Monsieur Duteil Thomas
- 1.3. Le GEO de la compétition est Ougier Guillaume
- 1.4. Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en règle avec la FFBaD et en possession de leur licence en cours de validité au plus tard le jour de la limite des inscriptions (voir §2.1).
- 1.5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 1.6. La compétition se déroule dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue AURA, Comité Départemental 38) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées (Mairie de Grenoble, Conseil Départemental 38, Conseil Régional ...).
- 1.7. La compétition se déroule dans le gymnase Chorier Berriat, 12 Rue Henri le Chatelier, 38000 Grenoble, pour le samedi comme le dimanche



## 2. Inscriptions

- 2.1. La date limite des inscriptions est le **Jeudi 05 janvier 2023 à minuit**. Le nombre de joueurs étant limité, en cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée selon l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (inscription et droits d'engagements) sur badnet  
Le nombre maximal de joueurs sera de 170 le Samedi et de 140 le dimanche
- 2.2. Les joueurs doivent tous acquitter auprès du Grenoble Alpes Badminton leur droit d'inscription directement sur le site Badnet.fr . Le droit d'inscription s'élève à 19€ pour un tableau, 22€ pour deux.

## 3. Déroulement

- 3.1. Les joueurs doivent s'être fait pointer au moins 40 minutes avant l'heure prévue de leur 1<sup>er</sup> match s'il est théoriquement programmé avant 11 heures et au moins 1 heure et 20 minutes s'il est programmé après 11 heures. Attention, les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du Juge-Arbitre.
- 3.2. Tout joueur doit se présenter à la table de pointage dès son arrivée. Les joueurs qui doivent quitter le gymnase le font en concertation avec le Juge-Arbitre. Ils doivent obtenir l'accord de ce dernier, et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu.
- 3.3. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
- 3.4. Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris, après l'annonce de leur match. Si le match n'est pas en auto-arbitrage, ils doivent se tenir à la disposition de l'arbitre. Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.
- 3.5. Pour les matchs en auto-arbitrage, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 3.6. Les joueurs sont tenus de se rendre sur le terrain avec deux raquettes minimum, suffisamment de volants, et tout autre accessoire nécessaire au bon déroulement du match.



- 3.7. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline. Il peut être réduit avec l'accord express des intéressés(es). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 3.8. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
- 3.9. Tous les matches seront en auto-arbitrage
- 3.10. Lors du service, tout volant touchant l'infrastructure de la salle sera prononcé "let" et le service pourra être refait au maximum 2 fois. En cours de jeu, un volant touchant l'infrastructure de la salle sera considéré "faute".
- 3.11. Les volants sont à la charge des joueurs ; en cas de litige les volants officiels sont : Victor Champion N°1 et ceci pour toutes les séries.
- 3.12. Le club organisateur, Grenoble Alpes Badminton, décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident.
- 3.13. Le plateau de jeu délimité est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, au service médical, aux joueurs ainsi qu'aux « conseillers ». Ses derniers doivent s'habiller de façon appropriée (voir code de conduite des entraîneurs) se tenir à l'emplacement réservé aux « conseillers » pendant les échanges, et sur le terrain, uniquement entre les sets et à la pause à 11 points.
- 3.14. Tout joueur s'inscrivant au tournoi accepte de fait de céder son droit à l'image, et accepte toute utilisation de photographies ou de vidéos prises sur le plateau de jeu dans le but de promouvoir la pratique du badminton. Ces photos et vidéos peuvent être utilisées par le Grenoble Alpes Badminton, et dans les différents médias (presse écrite, télévision, médias internet). Si un joueur refuse d'être pris en photographie, il devra prévenir la table de marque dès son arrivée dans la salle.



## 4. Tableaux

- 4.1. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs :
  - Licencié(e)s à la FFBAD dans un club de la région Auvergne Rhône Alpes
  - Des catégories Minime, Cadet, Juniors, Séniors et Vétérans
  - Classés « N » (N2 et N3), « R » (R4/R5/R6), « D » (D7/D8/D9), « P » (P10/P11/P12) et « NC ».
- 4.2. Les doubles (DD / DH) se joueront **uniquement le samedi**. Les tableaux se joueront en phases préliminaires en poules avec 2 sortants par poules.  
Les mixtes se joueront **uniquement le dimanche**. Les tableaux se joueront en phases préliminaires en poules avec 2 sortants par poules.
- 4.3. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, selon le nombre de points des paires et de leur classement à la date de prise en compte du CPPH, soit le **07 Janvier 2022**. Le tirage au sort aura lieu le **08 Janvier 2023**.
- 4.4. Aucune demande de sur-classement ne sera prise en compte.
- 4.5. Les tableaux de sortie de poule s'effectueront par tirage au sort, dès la fin des matchs des poules de chaque série, en présence du Juge-Arbitre en respectant l'article 3.2.2.6. du RGC : Dans le tableau final suivant une phase de poules, la distribution des têtes de série (ou des vainqueurs des poules où étaient placées les têtes de série) doit respecter la règle normale. Dans les cas où le tableau prévoit deux qualifiés par poule, les deuxièmes de poule doivent être placés dans les demi-tableaux opposés aux autres qualifiés de la même poule, et le tirage au sort de sortie de poule doit être réalisé de telle manière qu'un premier de poule rencontre prioritairement un deuxième de poule .

## 5. Forfaits

- 5.1. Tout joueur forfait (ou blessé) avant (ou pendant) la compétition devra, sous peine de 2 mois de suspension, **envoyer par courrier un justificatif** au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à :

**Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton**

**37 route du Vercors**

**38500 Saint Cassien**

ou par mail à : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org), sous peine de sanction fédérale

- 5.2. Selon l'accord du partenaire, le joueur forfait pourra être remplacé par un joueur en liste d'attente ou un nouvel inscrit. S'il n'y a pas d'accord la paire entière sera remplacée.